



## APRES LE 22 MARS LA MOBILISATION CONTINUE

Suite à la journée d'action du 22 mars 2018, une quarantaine d'agents se sont réunis en Assemblée Générale sur le site de la cité administrative Cambronne en présence de l'intersyndicale DRFIP 44 Solidaires, CGT, FO et CFDT.

Cet échange a permis de faire le bilan sur la mobilisation en Loire-Atlantique et d'évoquer la construction d'un rapport de force dans le temps.

**L'ensemble des participants s'est félicité de l'importance de la mobilisation à la DRFIP 44. Avec un taux de 45,03%**, elle fait partie des 54 directions dont le pourcentage de grévistes est supérieur à 40%, 19 directions ayant enregistré un taux au-delà de 50% et 4 au-delà de 60%.

La présence de nombreux collègues aux manifestations de Nantes et Saint-Nazaire a confirmé l'engagement des agents des Finances Publiques pour la défense de leurs missions et celle du service public garant de l'intérêt général.

Néanmoins, face à la remise en cause totale des fondements de notre administration qui n'épargnera aucun service, il est apparu à toutes et à tous la nécessité de poursuivre la mobilisation tant au plan national qu'au plan local.

**Ensemble, et en attendant de nouvelles actions nationales, les agents et les organisations syndicales de la DRFIP 44 ont acté de la nécessité :**

- **de continuer à informer** l'ensemble des agents sur les enjeux de la mission CAP 22 et ses conséquences concrètes sur les missions et les emplois à la DGFIP ;
- **de lancer** une campagne d'information envers les usagers, la presse ;
- **d'organiser et de multiplier** les modalités d'action en fonction du calendrier et des spécificités de chaque service (ex : campagne IR, action sur les mails, le téléphone...) et/ou sur des sites particuliers ;
- **de réfléchir** à des modalités de grève différentes (modalités SNCF, grève « tournantes » service après service, avec soutien financier...).

D'autres modalités sont possibles bien évidemment, nous vous invitons à en discuter dans les services et à en faire part à l'organisation syndicale de votre choix, charge pour l'intersyndicale de les mettre en place et d'organiser la mobilisation autour.

La résignation comme la fatalité ne doivent pas nous faire renoncer. Nos revendications sont fondées et légitimes et comme dirait Victor Hugo : *« Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action ; la vive force achève ce que l'idée a ébauché ».*

Nantes, le 23 mars 2018